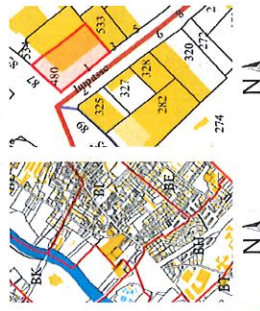


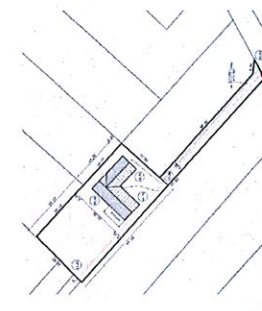
QUELLES PIÈCES À JOINDRE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

PC 1 - PLAN DE SITUATION ET PLAN DE CADASTRE



Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord (Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme).

PC 2 - PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS



Établi à une échelle libre mais généralement comprise entre 1/100° et 1/500°, le plan de masse présente le projet sur la totalité du terrain.

PC 4 - UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN

Cette notice comprend :

- 1) L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;
- 2) Les parties retenues pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :
 - a) l'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;
 - b) l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;
 - c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;
 - d) les matériaux et les couleurs des constructions ;
 - e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;
 - f) l'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement. La notice a pour but de décrire de façon textuelle ce qui n'a pas pu être représenté par le plan de masse et le plan de coupe.

PC 5 - PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

A l'échelle 1/50° ou 1/100°, ce plan a pour but de décrire les façades du ou des bâtiments.

Les matériaux employés et leur aspect pourront être mentionnés, les couleurs également si le plan est en noir et blanc.

Chaque façade sera repérée par son orientation (est ou sud-est, par exemple). Et toutes les façades seront représentées (même si elles ne comportent aucune ouverture ou si elles sont construites sur la limite parcellaire).

Façade Est

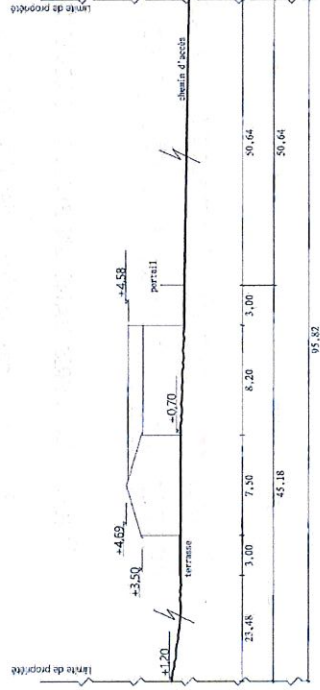


Façade Sud



PC 3 - PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

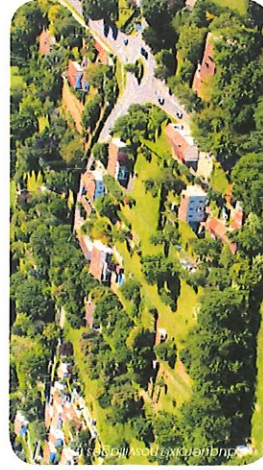
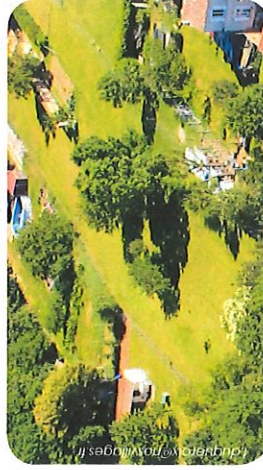
La coupe PC 3 - précise l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de permis de construire (profil du terrain avant travaux dit T.N. pour terrain naturel) et indiquant la manière dont l'aménagement des espaces extérieurs (terrasses, aires de stationnement, voie de desserte...) prend en compte le relief existant (profil du terrain après travaux S.F. pour sol fini ou T.F. pour terrain fini).



PC 6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT



PC 7 et 8 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN



Documents à demander selon la localisation du terrain et la nature du projet

• PROJET COMPRIS DANS UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

PC 13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte.

• PROJET SOUMIS AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

PCMI 14-1 (ou PC 16). Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique.

• PROJET QUI NE PEUT COMPORTER LES PLACES DE STATIONNEMENT EXIGÉES PAR LE DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE

PC 34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisés les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants.

PC 35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition.



Pour tout renseignement, adressez-vous à la mairie de votre commune